

Agenda 21 des crèches

Le Département des Alpes de Haute Provence a mené, depuis 2013, une action vis-à-vis des crèches du territoire pour les accompagner dans une démarche vers le développement durable.

Trois crèches pilotes ont bénéficié en 2014 d'un accompagnement personnalisé pour élaborer un Agenda 21, plan d'actions pour le développement durable.

Puis, en 2015, un cycle d'ateliers-échange a été organisé sur les thèmes des écogestes au quotidien, la qualité de l'air, les protocoles de nettoyage, l'alimentation, les déchets, le jardinage, etc.

A l'issue de ce programme nous vous proposons aujourd'hui le

Guide méthodologique des Agenda 21 des crèches

en deux parties : les champs d'actions du développement durable avec ses fiches thématiques, et la méthodologie de l'Agenda 21.

Suivez les liens pour trouver toutes les informations nécessaires pour réaliser des actions pour le développement durable dans votre crèche :

- Première partie : des fiches thématiques : santé et qualité de vie (qualité de l'air, nettoyage et désinfection dans les crèches...), les écogestes au quotidien (économiser l'eau, l'énergie, réduire les déchets), l'alimentation, etc...

- Deuxième partie : la méthodologie étape par étape du procédé Agenda 21 si vous souhaitez aller plus loin. Elle est accompagnée d'outils pratiques : fiche d'auto-diagnostic , tableau Atouts-Faiblesses-Opportunités-Propositions , tableau de plan d'actions à compléter ...